



JEUNE
citoyen

TOI AUSSI

agis POUR

TA *Ville !*



CONSEIL MUNICIPAL
JEUNES DE BALMA

QU'EST-CE QUE LE CMJ ?

LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES AU QUOTIDIEN

Il permet de représenter les jeunes de la commune

Cette assemblée délibérante permet de comprendre le fonctionnement d'une élection, de participer à la construction de projets sur la commune et de découvrir la citoyenneté. Depuis sa création en 1997, de nombreux projets importants ont vu le jour : la création d'un Skate-Park, d'un Sentier Botanique, de nombreuses actions de solidarité (Restos du Cœur, Secours Populaire...), ainsi que des manifestations culturelles (concours de dessins, de photos) ou sportives (Journée Cultures Urbaines).

APRÈS L'ÉLECTION, QUE SE PASSE-T-IL ?

Les jeunes élus vont se mettre rapidement au travail. La première réunion du Conseil Municipal des Jeunes se déroulera le lundi 06 novembre.

CHOIX DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal des Jeunes se répartira en 3 commissions selon les thèmes suivants :

- Sport et Culture
- Environnement, et cadre de vie
- Solidarité

Chaque élu ne participera qu'à une seule commission.

FONCTIONNEMENT

Chaque commission élira son président, son secrétaire, et son rapporteur. Les commissions animées par un adulte se réuniront deux fois par mois le lundi soir.

Chaque commission devra définir :

- Ses objectifs
- Ses projets
- Ses propositions



Le Mot du Maire

Vincent TERRAIL-NOVÈS



Vincent TERRAIL-NOVÈS
Maire de Balma
1^{er} Vice-président
de Toulouse Métropole



CONSEIL MUNICIPAL
JEUNES DE BALMA



Alexandre FIEUZAL
Conseiller municipal
délégué à la jeunesse
et à la citoyenneté

La démocratie et la citoyenneté s'apprennent et se vivent au quotidien dès l'enfance.

La Ville de Balma te donne l'opportunité de pouvoir t'exprimer et t'engager au service de la collectivité.

Tu souhaites être candidat(e) au Conseil Municipal des Jeunes de Balma, je t'en félicite.

En tant que digne représentant de la jeunesse Balmanaise, cette tâche passionnante te permettra de proposer et de préparer des projets, dont tu seras responsable, **dans des domaines aussi variés que l'Environnement, la Santé, la Solidarité, la Communication.**

Nul doute que cette expérience enrichira ton apprentissage de l'intérêt général et du travail en groupe.

De même, ta campagne électorale sera une expérience forte dans ta vie de jeune citoyen(ne). Je te souhaite bonne chance pour les élections des 12 & 13 octobre prochains. Si tu es élu(e), nous aurons plaisir à travailler ensemble. Quelque soit le résultat, nous garderons le contact pour des actions communes.

**Tout au long de ton mandat, tu pourras compter sur mon soutien.
Bien amicalement,**

Vincent Terrail-Novès

Comme tu le sais, beaucoup de femmes et d'hommes se sont battus pour avoir le droit de vote. Aujourd'hui, le vote est **un droit** mais aussi **un devoir**. Tous les français peuvent s'exprimer librement à travers leur vote et ainsi décider de leur avenir.

Toi aussi, tu vas devoir t'exprimer afin d'élire les membres du Conseil Municipal des jeunes. Cet acte te permettra de commencer à décider pour l'avenir de notre belle ville de Balma. Ce premier vote marquera, j'en suis sûr, le début d'un long parcours citoyen que tu exerceras tout au long de ta vie !

À très vite

Alexandre Fieuzal

ÉLECTIONS MODE D'EMPLOI

• QUI VA VOTER ?



Tous les élèves scolarisés à Balma, en CM1 et en 6^{ème}.

• OÙ VAS-TU VOTER ?



À l'Hôtel de Ville de Balma.

• ET LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

Elle se déroulera durant la semaine précédant le vote, du 09 au 11 octobre 2023. Ton programme sera affiché sur des panneaux électoraux dans les établissements scolaires de Balma et à la Mairie.

Tu pourras le présenter et en discuter avec les camarades.

• LA DURÉE DU MANDAT

2 ans pour les CM1 et les 6^{ème}



Le Conseil est ainsi renouvelé par moitié chaque année.

• QUI PEUT-ÊTRE CANDIDAT ?

Pour être candidat il suffit d'être électeur.



VILLE DE
BALMA



LE VOTE MODE D'EMPLOI

● LA CARTE D'ÉLECTEUR

1
Tu dois obligatoirement être en possession de ta carte d'électeur.

● LE MATÉRIEL ÉLECTORAL

2
Tu prends une enveloppe électorale et un bulletin de vote sur la table.

● LE CHOIX DES CANDIDATS

3
Sans quitter la salle du scrutin, tu te rends seul dans l'isoloir où tu entoures le nom de ton ou de tes candidat(s).

● LE BULLETIN

4
Une fois ton bulletin de vote rempli, tu l'introduis dans l'enveloppe.

● LE MOMENT DU VOTE

5
Ensuite, tu te rends à la table de vote où tu présentes ta carte d'électeur. Tu mets ton enveloppe dans l'urne.

« À VOTÉ »

L'un des assesseurs tamponne ta carte d'électeur, l'autre assesseur te fait signer la liste d'émargement en face.



IMPORTANT

Les jeunes électeurs scolarisés sur la commune en classe de CM1 et de 6^{ème} pourront entourer au maximum :

- 2 noms de CM1 pour l'école élémentaire GASTON BONHEUR
- 2 noms de CM1 pour l'école élémentaire SAINT-ÉXUPÉRY
- 2 noms de CM1 pour l'école élémentaire MARIE LAURENCIN
- 2 noms de CM1 pour l'école élémentaire JOSÉ CABANIS
- 2 noms de CM1 pour l'école élémentaire SIMONE VEIL
- 6 noms de candidats de 6^{ème} pour le COLLÈGE JEAN ROSTAND

COMBIEN Y AURA-T-IL D'ÉLUS ?

ÉCOLE JOSÉ CABANIS

- 2 CM1 qui seront élus cette année
- 3 CM2 qui ont été élus l'an dernier

ÉCOLE SAINT-ÉXUPÉRY

- 2 CM1 qui seront élus cette année
- 3 CM2 qui ont été élus l'an dernier

ÉCOLE MARIE LAURENCIN

- 2 CM1 qui seront élus cette année
- 3 CM2 qui ont été élus l'an dernier

COLLÈGE JEAN ROSTAND

- 6 6^{ème} qui seront élus cette année
- 10 5^{ème} qui ont été élus l'an dernier

ÉCOLE GASTON BONHEUR

- 2 CM1 qui seront élus cette année
- 3 CM2 qui ont été élus l'an dernier

ÉCOLE SIMONE VEIL

- 2 CM1 qui seront élus cette année

*Lors du dépouillement,
ne seront pas comptés :*

- 1 • Les enveloppes sans bulletin
- 2 • Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe
- 3 • Les bulletins contenant un nombre de noms supérieur au nombre autorisé
- 4 • Les bulletins portant des inscriptions

POUR QUI FAUT-IL VOTER ?

FAIS TON CHOIX !

Toi seul peux choisir parmi les candidats de ton niveau et de ton établissement scolaire. Cela s'appelle un scrutin uninominal à un tour.

● DOIT-ON S'INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Si tu es scolarisé à Balma, ton inscription sur la liste électorale est automatique. Tu recevras une carte d'électeur qui te sera demandée le jour du vote ; **sans elle tu ne pourras pas voter !**

● OÙ TROUVER LE DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Il sera mis à ta disposition dans ton école ou tu pourras le télécharger sur le site internet de la mairie (Vie Municipale / Conseil Municipal des Jeunes).



Quel délai ?

Ces documents devront être déposés à la Mairie de Balma selon le calendrier électoral, du 25/09 au 06/10.



LE CMJ EN BREF

**ÉLECTIONS
LES 12 & 13
OCT. 2023**



• QUI PEUT VOTER ?

Tous les élèves scolarisés à Balma, en CM1 ou en 6^{ème}



• QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Pour être candidat il suffit d'être électeur



DU JEUDI 14 AU VENDREDI 22 SEPTEMBRE :

Intervention des représentants du CMJ dans les écoles et au collège

DU LUNDI 18 AU VENDREDI 29 SEPTEMBRE :

Retrait des dossiers de candidature

DU LUNDI 18 SEPTEMBRE AU VENDREDI 6 OCTOBRE

Permanence téléphonique au
05 61 24 92 80 pour l'information
des parents des candidats

LUNDI 25 & MARDI 26 SEPT.

Permanence au Collège :
atelier d'aide à l'élaboration
du dossier de candidature

DU LUNDI 25 SEPTEMBRE AU VENDREDI 6 OCTOBRE

Dépôt des dossiers de candidature

DU LUNDI 9

AU MERCREDI 11 OCTOBRE

Campagne électorale

JEUDI 12 OCTOBRE

Élection dans les écoles élémentaires

VENDREDI 13 OCTOBRE

Élection au collège

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

le 13 oct. à 18h30 dans le hall de l'Hôtel de Ville de Balma

Lundi 6 nov. de 18h00 à 20h30 : Première réunion de travail des élus (repas pizzas)

À partir du lundi 13 nov. 2023 : Premières réunions en commissions